BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2227

91 – ESSONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Ventes et cessions

499 512 473 RCS Evry.
CS MEDICAL.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 686700.00 EUR.
Adresse : 6-8, Avenue de Saint-Pierre et Miquelon, lieu-dit La Plesse -, 91140 Villebon-sur-Yvette.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au BODACC relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : CS MEDICAL Forme : SARL Capital : 686.700 euros Siège social : 6-8 avenue Saint Pierre et Miquelon - Lieudit La Plesse – 91140 Villebon-sur-Yvette Numéro unique d'identification : 499 512 473 Lieu d'immatriculation: RCS Evry Société absorbée : PICARDIE MEDICAL Forme : SAS à associé unique Capital : 80.000 euros Siège social : 4 rue Henri Adnot 60200 Compiègne Numéro unique d'identification : 327 876 934 Lieu d'immatriculation: RCS Compiègne 1) Évaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : - actif : 725.517 euros - passif : 344.912 euros 2) Le rapport d'échange des droits sociaux et la rémunération de l'apport : Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante est fixé à 1 action de la Société Absorbée pour 2,3273 parts sociales de la Société Absorbante. Pour rémunérer cet apport, la Société Absorbante procédera à une augmentation de son capital social d'un montant nominal de 116.300 euros pour le porter de 686.700 euros à 803.000 euros, par création de 1.163 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100 euros chacune, intégralement libérées, attribuées directement à l'associé unique de la Société Absorbée. 3) Montant prévu de la prime de fusion : 264.305 euros. 4) Effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : 1er janvier 2026. 5) Le projet de fusion a été établi en date à Villebon-sur-Yvette du 22 octobre 2026 et a été déposé : - au Greffe du Tribunal de Commerce de Evry au nom de la société CS MEDICAL le 26/10/2026 - au Greffe du Tribunal de Commerce de Compiègne au nom de la société PICARDIE MEDICAL le 26/10/2026.